

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avenant au marché Démolition Gros Œuvre du Projet Intergénérationnel
N° de délibération : 03_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot 02a-2 Démolition Gros Œuvre, le marché avait pour montant 364 255.88€ HT soit 437 107.06€ TTC. L'avenant est composé de deux devis N°4469 et N°4464. Ils ont pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Travaux comprenant la démolition de la dalle en béton armé, la dépose de l'isolant sous dalle, le terrassement du fond de forme, le remplacement, de l'ensemble de la zone de réseaux en contre-pente, le remblaiement de nouveau fond de forme, la fourniture et pose d'un nouvel isolant et la réalisation de la dalle de la zone démolie.
- Réalisation d'un poteau en béton armé pour fixation d'une porte du menuisier
- Carottage de 140 à 60 mm
- Modification d'ouverture, comprenant le sciage d'un jambage et réfection d'un jambage, protection de l'étanchéité...

Suite à cette modification, M. le Maire a signé un avenant d'un montant de 7693.70€ HT soit 9232.44€ TTC, car il pensait que le montant inférieur à 90 000€ HT rentrait dans sa délégation. Le marché s'élève donc désormais à 371 949.58€ HT soit 446 339.50€ TTC.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc à l'assemblée municipale :

- **DE REGULARISER** l'avenant n°1 avec l'entreprise CHEVRIER CONSTRUCTION
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 21 janvier 2025
Marcel TEDESCO,
Maire